

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 mars 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - Mme REVEL-LEFEVRE**Membres excusés** : M. MARTIN - M. DANIERE - M. BEKHTAOUI - M. BRIOT (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** : M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - M. J.P. GUION - Mme THYEBALUT - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE**OBJET****DE LA DELIBERATION****Centres de loisirs périscolaires - Prestations d'accompagnement scolaire – Mise en appel d'offres ouvert**

Mademoiselle MASLOUHI, au nom des commissions de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 7 novembre 2005, le Conseil Municipal a décidé de lancer une consultation pour la réalisation des prestations d'accompagnement scolaire de la Ville, par voie d'appel d'offres ouvert, pour la période du 1er février au 1er août 2006.

Cette procédure a été rendue nécessaire du fait de l'augmentation très sensible des besoins en matière d'accueils périscolaires et de la fréquentation des structures ainsi que de l'évolution du contexte réglementaire qui impose désormais une mise en concurrence.

Ainsi, il a été mis fin, le 31 janvier 2006, à la précédente convention et, après consultation, un marché a été conclu avec l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Côte d'Or (ADPEP 21) pour six mois afin d'assurer la continuité éducative jusqu'à la fin de l'année scolaire 2005-2006.

Il est proposé aujourd'hui, afin de poursuivre cette action conduite en faveur des écoliers dijonnais et de leurs familles, de lancer une procédure de mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article 30 du code des marchés publics pour assurer le fonctionnement des accueils périscolaires y compris du dispositif de soutien aux enfants en difficulté scolaire ( accompagnement à la scolarité, aide aux devoirs ou soutien individualisé) pour la période allant du 1er août 2006 au 31 juillet 2009.

L'enveloppe financière prévisionnelle des prestations est estimée à 1 100 000 € TTC par an soit 3 300 000 € TTC pour les trois ans.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs de bien vouloir:

1 - m'autoriser à lancer la procédure pour la réalisation des prestations d'accompagnement scolaire de la Ville, pour la période allant du 1er août 2006 au 31 juillet 2009 par voie d'appel d'offres ouvert ;

2 - m'autoriser à signer le marché et tous actes à intervenir pour son exécution ;

3 - m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation d'un marché négocié après mise en concurrence, conformément à l'article 35 I 1° du code des marchés publics.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

**Alain MILLOT**